



## Adhérer

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Numéro de téléphone : .....

Adresse mail : .....

(Indispensable pour l'envoi de courriers)

Première adhésion : OUI - NON.....

Renouvellement : OUI - NON.....

Membre actif : .....15 Euros.....Nbre de cartes : .....

Membre bienfaiteur : .....30 Euros.....Nbre de cartes : .....

Date : .....

Signature :

Veillez adresser votre bulletin d'adhésion à :

"la vie pour Christie"  
Les chemins de l'isle  
84800 Lagnes

Pour être membre de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée et une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement leur cotisation et de participer bénévolement aux différentes manifestations proposées au cours de l'année.

La qualité de membre se perd par:

- a) la démission
- b) le décès
- c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave. L'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications